



CD MAUZAC
ufap.cd-mauzac@justice.fr

À MAUZAC, LA DOCTRINE EST MISE DE CÔTÉ !



Mauzac, le 10/07/2026

À Mauzac, la doctrine nationale semble être devenue facultative...

Depuis plusieurs mois, les escortes médicales sont organisées au mépris des règles fixées par la Direction de l'administration pénitentiaire.

Des escortes sont volontairement sous-dimensionnées, des agents ELSP disponibles ne sont pas engagés et les demandes de renfort sont refusées, y compris pour des personnes détenues présentant des profils sensibles (RCP, longues peines...).

Les faits des 11 mai et 5 juillet 2026 ne sont malheureusement que deux exemples d'une pratique devenue récurrente.

Pourtant, la doctrine d'emploi des ESP du 20 février 2025 impose que le dispositif soit adapté au niveau de dangerosité de la personne détenue et que les missions soient réalisées avec les moyens nécessaires.

La note DGAP du 16 mars 2026, diffusée après plusieurs évasions et tentatives d'évasion, rappelle également les règles applicables aux escortes. Pour une escorte de niveau 2, le dispositif prévu est composé de trois agents, avec les moyens de contrainte adaptés.

Économiser des effectifs ne doit jamais se faire sur le dos de la sécurité !

À force de vouloir gérer la pénurie, la direction du CD de Mauzac prend le risque d'exposer délibérément les personnels.

Le jour où un incident grave surviendra, personne ne pourra prétendre qu'il ne savait pas.

Les règles existent pour qu'elles soient appliquées !

L'UFAP UNSa Justice exige le respect immédiat de la doctrine nationale et la fin des escortes organisées au rabais.

La sécurité des personnels ne se négocie pas !

Le bureau local
UFAP UNSa Justice
de Mauzac



ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

